

### RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

**Article R.4323-55 du Code du Travail :** « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »

### OBJECTIFS

- ◆ Utiliser différents types de ponts roulants en respectant l'ensemble des mesures de sécurité.
- ◆ Connaître les techniques d'élingage.
- ◆ Evaluer une charge et déterminer son centre de gravité.

### CONTENU

- ◆ **ASPECTS REGLEMENTAIRES**
  - \* Risques liés à la manutention ;
  - \* Conditions d'obtention de l'autorisation de conduite;
  - \* Obligations et responsabilités de chacun;
  - \* Principes de prévention;
- ◆ **RÔLE DU PONTIER**
  - \* Les équipements de protection individuelle;
  - \* Obligations du pontier;
  - \* Qualités du pontier;
- ◆ **PONT ROULANT**
  - \* Définition;
  - \* Installation électrique;
  - \* Déplacements du pont roulant;
  - \* Dispositifs de sécurité ;
  - \* Composants des ponts roulants;
- ◆ **REGLES D'UTILISATION EN SECURITE**
  - \* Prise de poste;
  - \* Consignes à suivre pendant les manœuvres;
  - \* Consignes en cas de panne ou de maintenance
  - \* Consignes de sécurité spécifiques;
  - \* Consignes à suivre après utilisation;
  - \* Consignes en cas de panne ou de maintenance;
- ◆ **RÔLE DE L'ELINGUEUR**
  - \* Recommandations concernant l'élingage;
- ◆ **ACCESSOIRES DE LEVAGE**
  - \* Différentes formes d'élingues;
  - \* Différents accessoires: chaînes, crochets, manilles....;
  - \* Contrôle des accessoires de levage;
  - \* Critères de réforme;
- ◆ **EVALUATION DE LA CHARGE**
  - \* CMU;
  - \* Masse, volume et poids;
  - \* Centre de gravité;
- ◆ **TECHNIQUES D'ELINGAGE**
  - \* Influence de l'angle en matière d'élingage;
  - \* Exemples d'élingage;
- ◆ **GESTES DE COMMANDEMENT**
- ◆ **MISE EN SITUATION PRATIQUE**

### METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Notre formateur possède de solides connaissances en matière de prévention des risques liés aux techniques d'élingage ainsi qu'à l'activité de pontier.
- ◆ Le programme est visionné par vidéo projection. Il s'appuie sur des débats et des exercices pratiques dans nos locaux.

### PUBLIC CONCERNE :

- ◆ Toute personne amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, un pont roulant.

### PRE-REQUIS: Aucun

### NOMBRE DE PARTICIPANTS : 2 à 6 personnes

### DUREE DE LA FORMATION :

Formation Initiale : 2 jours (14h) – Recyclage : 1 jour (7h)

### EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ La R. 423 de la CNAMTS recommande la vérification périodique des compétences, au moins une fois tous les 5 ans.
- ◆ Cette formation cible la commande filaire et la télécommande, mais pas la spécificité « cabine ».
- ◆ Une évaluation sous format QCM est réalisée en fin de stage. Le résultat est envoyé à l'employeur afin qu'il puisse établir l'autorisation de conduite.
- ◆ Le développement de la formation tiendra compte des besoins spécifiques de l'entreprise.

### MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.